

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 22 AOUT 2024

DECRET N° 24 - 140 /PR

Portant nomination du Directeur  
Général du Laboratoire National des  
Travaux Publics et du Bâtiment.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N° 13-119/PR du 15 novembre 2013, portant statuts du Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)
- VU le décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores :

## DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur **SOIBAHADINE AHAMADA** est nommé Directeur Général du Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment, en remplacement de Monsieur ABDALLAH ALI.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**